

## Délai repoussé, négociations entamées

Lundi, 01. février 2021



Photo Eric Roset

**La mobilisation de personnel de Swissport Genève a fait bouger les choses: des négociations ont débuté et le législatif cantonal a apporté son soutien aux demandes des employé-e-s.**

Début janvier, la direction de l'entreprise Swissport, leader mondial des services aéroportuaires, a envoyé une lettre de congé-modification à l'ensemble de ses employé-e-s. Le nouveau contrat prévoit des baisses de salaires conséquentes (jusqu'à 1200 francs mensuels pour certain-e-s), un temps de travail allongé et plus flexible. Le délai de réponse était fixé au 28 janvier.

Après plusieurs mobilisations et l'intervention du Conseil d'Etat genevois, une négociation s'est ouverte entre syndicats et employeur, sous l'égide de l'ancien conseiller d'Etat David Hiler. L'objectif est de mettre sur pied une nouvelle Convention collective de travail.

Le processus doit être mené jusqu'au 12 février. Swissport Genève a ainsi reporté au 15 février le délai fixé au personnel pour accepter les nouvelles conditions de travail. «Ce délai deviendrait caduc en cas d'accord entre les parties permettant de définir les conditions de travail», souligne le Conseil d'Etat.

Vendredi 29 janvier, le Grand Conseil genevois a accepté une motion (2727) déposée par le Parti socialiste, les Verts, Ensemble à gauche (EàG) et le Mouvement citoyens genevois (MCG). Le texte invite le Conseil d'Etat à poursuivre ses démarches en vue de la conclusion d'une CCT prévoyant des salaires adaptés au coût de la vie. Il revendique l'application du salaire minimum genevois accepté en septembre 2020, et exige l'abandon des nouveaux contrats proposés par Swissport.

L'entreprise Swissport est au bénéfice d'une concession de l'Etat de Genève, propriétaire de l'AIG.

---

Dans notre galerie, 29 photos des journées de lutte, combatives et déterminées!